



Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2, 3 et 4

Compte rendu rencontre no.3 du comité de riverains

Date de la rencontre :	26 septembre 2012
Lieu de la rencontre :	Restaurant le Montagnais de Saint-Tite-des-Caps
Personnes présentes :	<ul style="list-style-type: none"> • Étienne Champagne, directeur des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré, Boralex • Marie-Pierre Morel, chargée de projets, développement, Boralex • Audrey Segret, chargée de projets, réglementaire, Boralex • Benoît Leduc, directeur services administratifs, projets majeurs, Gaz Métro • Chantale Richard, responsable de l'urbanisme, Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges • Francis Flynn, représentant du chemin de l'Abitibi-Price • Gaétan Blouin, représentant du rang Saint-Antoine • Eric Morency, représentant de l'avenue Royale
Personnes absentes :	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre-Alexandre Coté, responsable de l'aménagement du territoire, MRC de La Côte-de-Beauré • Danièle Simard, représentante du rang Saint-Léon

But de la rencontre : Prendre en considération les préoccupations des citoyens et les informer des mesures de mitigation engagées par Boralex/Gaz Métro dans le cadre du développement des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2,3 et 4.

Points saillants de la rencontre :

1. Réponses aux questions soulevées le 30 août 2012

- *Véhicules circulant encore sur le rang Sainte-Marie :*
 - Le comité riverains a constaté une nette amélioration : environ 95% des travailleurs ont diminué leur vitesse, le soir, lors de leur départ du chantier.
 - Le matin, la vitesse de certains véhicules se rendant sur le chantier semble toujours aussi excessive.
 - **Action à engager par PESB : en interne, informer les travailleurs qu'il est demandé aux conducteurs de diminuer leur vitesse lors de leur arrivée et départ du chantier.**
- *Quelques véhicules circulent encore à trop grande vitesse sur le rang Saint-Antoine :*

- Sur le rang Saint-Antoine, il a été constaté que certains travailleurs réalisaient des accélérations en sortant du chantier. Seule la présence d'une personne sur la route oblige les travailleurs à respecter la vitesse autorisée.
- Lors de l'arrivée d'une pale ou composante large, l'escorte barre la rue royale et pas le chemin de l'Abitibi. Un riverain du rang Saint-Antoine a placé des cônes devant son entrée pour empêcher tout véhicule d'y entrer.
- Deux camions, immobiles sur les voies descendantes et montantes, ont bloqué l'entrée d'un des membres du comité de riverains à son domicile. L'escorte aurait dû être avertie et mieux transmettre le signal au riverain.
- L'autobus scolaire transportant des enfants à l'heure du dîner et du souper s'est retrouvé bloqué à plusieurs reprises par l'escorte.
- **Action à engager par PESB : sensibiliser les signaleurs aux préoccupations des riverains pour mieux anticiper les points d'arrêt et les temps d'arrêt des escortes pour permettre le transport des composantes larges. PESB va valider si les escortes peuvent laisser passer les autobus scolaires avant le matériel.**
- *Nouvelle opération radar avec la sureté du Québec*
- **Action à engager par PESB : en collaboration avec la Sureté du Québec, une nouvelle opération de sensibilisation des travailleurs circulant sur le chemin d'accès va être réalisée vers le 15 octobre 2012. Le lieu exact de l'opération sera identifié en collaboration avec la Sureté du Québec et sera communiqué au comité de riverains.**
- Le comité de riverains a indiqué qu'il serait souhaitable de réaliser cette opération auprès des véhicules sortant du chantier en fin de journée : de 15 h à 18 h
- *Pose des affiches de freins moteurs – entrée du camp 115 et sur le chemin de l'Abitibi-Price*
- Des affiches vont prochainement être posées sur le rang Saint Léon, l'obtention du permis de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour installer ces panneaux venant juste d'être obtenue.
- *Ligne d'arrêt peinte à l'intersection du rang Saint-Antoine et chemin de l'Abitibi-Price*
- Aucune ligne d'arrêt n'a été peinte sur l'intersection du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi-Price.
- **Action à engager par PESB : PESB va se rapprocher du Séminaire de Québec (propriétaire de la zone concernée) et du MTQ et va identifier dans le courriel de Chantal Richard la compagnie pouvant réaliser cette opération.**
- *Rapport de Pesca prend en compte les projets 2013/2014/2015*
- Le rapport de Pesca tient compte principalement des années 2013 et 2014 pour la construction de PESB 2/3/4.



2. Présentation des données de comptage

Les données de comptages ont été expliquées au comité de riverains. Le trafic moyen a été mesuré par Boralex/Gaz Métro sur deux semaines. Ces données ont été comparées aux données de comptage journalier réalisé par le MTQ. Si la méthodologie de calcul du MTQ n'est pas connue, l'ordre de grandeur des véhicules comptabilisés reste identique : moins de 1000 véhicules par semaine circulent sur le chemin d'accès à la ressource de la Seigneurie de Beupré.

Concernant le projet de développement du Parc éolien Seigneurie de Beupré 4, l'ouverture du chantier et le nombre estimé de passages de véhicules seront précisés d'ici deux à trois semaines.

3. Présentation du rapport externe – chemin de contournement

Le rapport des tracés alternatifs du chemin d'accès à la Seigneurie de Beupré sera communiqué aux municipalités de Saint-Tite-des-caps et de Saint-Ferréol-les-Neiges, ainsi qu'à Mme Chantal Richard.

Les conclusions du rapport ont été présentées aux représentants des riverains et aucune suite ne sera engagée par Boralex/Gaz Métro dans la construction d'un chemin alternatif au chemin principal d'accès à la ressource pour les raisons suivantes :

- Un tracé alternatif ne permettrait qu'une réduction partielle de la circulation sur le rang Saint-Antoine et le chemin de l'Abitibi-Price exclusivement.
- La date la plus hâtive d'utilisation du tracé alternatif est novembre 2013, soit moins d'un mois avant la mise en service des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3.
- Le chemin d'accès alternatif serait utilisé durant six mois par année pour les années 2014 et 2015.
- La construction et l'installation de nouvelles infrastructures, en comparaison avec l'utilisation d'infrastructures existantes, peuvent entraîner une augmentation des impacts sur l'environnement, notamment sur la rivière Sainte-Anne.
- L'aménagement d'un nouveau pont sur la rivière Sainte-Anne ne répond pas au principe de développement durable.

Un membre du comité a indiqué que les municipalités n'avaient jamais anticipé l'ampleur des transports nécessaires à la construction des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3 et l'impact produit sur les citoyens habitant sur le chemin d'accès.

Les membres du PESB, en collaboration avec l'ensemble des représentants des riverains, vont poursuivre leur réflexion pour trouver des mesures de mitigation permettant la réduction de la problématique du volume de transport à la source :

- Covoiturage : Cette action permettra de réduire le nombre de passages des travailleurs sur le chemin d'accès à la ressource d'un certain pourcentage mais ne permettra pas de réduire totalement le dérangement occasionné auprès des riverains localisés sur ce même chemin. Actuellement, 25% des travailleurs font du co-voiturage.
- Optimiser le temps restant, avant la fermeture du chantier, pour concentrer au maximum les transports la semaine et ainsi amener un maximum de matériel nécessaire à la construction du parc sur le lieu de construction de la Seigneurie de Beupré 2 et 3.



Concernant le futur développement du Parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4, les membres PESB se sont engagés à exploiter un plan de béton.

4. Autres propositions et prochaines étapes

Le comité de riverains a indiqué qu'il réfléchirait à des solutions de mitigation visant à réduire le volume de véhicules circulant sur le chemin d'accès à la ressource de la Seigneurie de Beauré.

Si une nouvelle préoccupation venait à être identifiée par les citoyens habitant sur le chemin d'accès, le comité de riverains pourra se réunir au cours du mois de novembre 2012 pour identifier des solutions pérennes s'inscrivant dans un contexte de développement durable.

